



Procès-Verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 09 novembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le mardi neuf novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Fellingering s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame Nadine SPETZ, Maire, après convocation légale du quatre novembre deux mil vingt-et-un.

Département du Haut-Rhin

**Nombre des membres
du Conseil Municipal**

élus :
19

Conseillers en fonction :

18

Conseillers présents :

16

Conseillers absents :

2

Présents : Madame Nadine SPETZ, Maire, Monsieur Claude SCHOEFFEL, Madame Doris JAEGGY, Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint, Madame Peggy DOPPLER, Monsieur Erick FISCHER, Mesdames Cosmina HOFFER, Arlette LUTTENBACHER, Messieurs Daniel MOSER, Olivier SARDINI, Jean-Jacques SITTER, Roger SPERISSEN, Madame Cécile STEMPFEL, conseillers municipaux.

Arrivés en cours de séance : Madame Marie-France LUTHRINGER (point n°2 Monsieur Franck SCHUBERT (point n° 7), Madame Esther SZTAJNERT (point n° 7), conseillers municipaux.

Absents excusés : Monsieur Aurélien FLUHR (procuration donnée à Madame Nadine SPETZ), Madame Virginie QUIRIN, conseillers municipaux.

Présents : 13 puis 14 à partir du point n° 2 puis 16 à partir du point n° 7

Pouvoir : 1

Votants : 14 puis 15 à partir du point n°2 puis 17 à partir du point n° 7

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Décisions prises par le Maire au titre de ses délégations en vertu de l'article L2122-22 du CGCT
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date 06 octobre 2021
4. Budget principal 2021 : validation de la décision modificative n°2
5. Personnel communal : création d'un poste permanent d'adjoint administratif territorial dans le cadre d'une mutation externe
6. Personnel communal : attribution d'une gratification exceptionnelle dans le cadre d'un départ d'un agent
7. Forêt : approbation de l'état d'assiette 2023
8. Réserve naturelle du Massif du Grand Ventron – UNESCO : validation de l'installation d'un îlot de sénescence dans les parcelles 31 et 32
9. Révision des taxes communales pour l'année 2022
10. Urbanisme : fixation d'un barème dans le cadre de la vente de micro-parcelles communales classées en zone U
11. Affaires foncières : vente par la commune d'une parcelle communale : modification de la délibération n°2021/43
12. Recouvrement des frais de secours sur le domaine skiable alpin et fond du Markstein et Grand Ballon pour la saison 2021/2022
13. Association : demande de versement d'une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2021
14. Signature de deux conventions dans le cadre de la réalisation d'un stage d'observation au sein des services administratifs et techniques de la mairie de Fellingering
15. Intercommunalité : communication des rapports annuels 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement et d'eau potable
16. Divers et communication

*Absence d'auditeur
NS/JA/MK*

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 19h35. Elle excuse les membres absents et indique la procuration qui a été donnée.

N° 1. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Doris JAEGGY, Adjointe au Maire est, à l'unanimité des membres présents et représentés, désignée comme secrétaire de séance et est assistée de Joëlle Almy, rédacteur.

N° 2. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE SES DELEGATIONS EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la décision suivante :

Délégation 4° - marchés publics

Le 18/10 :

-signature d'un devis pour l'achat d'une paire de chaînes pour le tracteur – Garage Bussang Poids Lourds, Bussang : 1 308.06 euros HT, 1 569.67 euros TTC ;

-signature d'un devis pour l'achat d'une lame pour l'Unimog – garage Bussang Poids Lourds, Bussang : 7 500 euros HT, 9 000 euros TTC.

-signature de deux devis avec Patrimoine et Emploi – Husseren-Wesserling :

- Intervention dans le cadre de travaux en régie les 25, 26 et 27 octobre : 312 euros ;
- Commande d'un banc rustique en demi-rondins, mélèze massif (longueur : 2 mètres) : 270 euros

Le 29/10 : signature d'un devis pour l'entretien d'une chaudière gaz murale Vaillant située dans le corps de garde (ABCD de l'école) – Ets Francis BURGUNDER, Kruth : 514 euros HT, 616.80 euros TTC.

N° 3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 06 OCTOBRE 2021

Le procès-verbal de la séance du 06 octobre 2021, dont copie a été envoyée au préalable à tous les conseillers municipaux, est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés, sans modification.

DELIB N°2021/73

N° 4. BUDGET PRINCIPAL 2021 : VALIDATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2

Après exposé du Maire,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la nécessité de régulariser le compte 203 suite à la réalisation de travaux ;

Vu qu'il convient de procéder à une décision modificative ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-AUTORISE la décision modificative n° 2 suivante :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	0.00 €	0.00 €	64 982.13 €	64 982.13 €
041 Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €	64 982.13 €	64 982.13 €
21311/041	0.00 €	0.00 €	61 825.38 €	61 825.38 €
21318/041	0.00 €	0.00 €	2 466.75 €	2 466.75 €
2182/041	0.00 €	0.00 €	690.00 €	690.00 €
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM	0.00 €	0.00 €	64 982.13 €	64 982.13 €
041 Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €	64 982.13 €	64 982.13 €
2031/041	0.00 €	0.00 €	64 982.13 €	64 982.13 €

-CHARGE Madame le Maire de procéder à la régularisation comptable correspondante.

DELIB N°2021/74

<p>N° 5. PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DANS LE CADRE D'UNE MUTATION EXTERNE</p>

Le conseil municipal,

Sur rapport de Madame le Maire,

- Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2313-1 et R. 2313-3 ;
- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 12 ;
- Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 34 et 41 ;
- Vu** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;
- Vu** l'état du personnel de la commune ;
- Vu** le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un emploi permanent de secrétaire général relevant du grade d'adjoint administratif territorial à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures, compte tenu du départ de l'agent occupant actuellement ce poste ;

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-DECIDE de créer à compter du 15 décembre 2021, un emploi permanent de secrétaire général relevant du grade d'adjoint administratif territorial à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Madame le Maire est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

-CHARGE Madame le Maire de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et règlementaires en vigueur.

-CHARGE Madame le Maire de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

DELIB N°2021/75

N° 6. PERSONNEL COMMUNAL : ATTRIBUTION D'UNE GRATIFICATION EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE D'UN DEPART D'UN AGENT

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
-**ATTRIBUE** à Madame Charline DEON, ancienne secrétaire générale de la commune, une gratification exceptionnelle d'un montant de 800 euros suite à la mutation externe de cette dernière.

DELIB N°2021/76

N° 7. FORET : APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE 2023

Après exposé de Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint au Maire en charge de la gestion forestière,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-**VALIDE** l'état d'assiette 2023 dans sa version initiale, sans y apporter de modification ;

-**AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint au maire en charge de la gestion forestière à signer l'état d'assiette 2023 ainsi que tout document y afférent.

DELIB N°2021/77

N°8. RESERVE NATURELLE DU MASSIF DU GRAND VENTRON – UNESCO : VALIDATION DE L'INSTALLATION D'UN ILOT DE SENESCENCE DANS LES PARCELLES 31 ET 32

Vu l'exposé de Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint au Maire,

Vu les délibérations du conseil municipal de Fellingering en date du 09 septembre 2020 n°2020/59 et du 18 février 2021 n°2021/13,

Madame le Maire procède à un vote à main levée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à :

Pour : 15 voix dont 1 procuration

Contre : 1

Abstention : 1

-**DEMANDE** que soit retenue la proposition indiquée sur le plan joint. La surface sera définie par les services de l'ONF ;

-**CHARGE** Madame le Maire d'en informer le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

DELIB N°2021/78

N° 9. REVISION DES TAXES COMMUNALES POUR L'ANNEE 2022

Après exposé de Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint au Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-**FIXE** les taxes communales pour l'année 2022 comme suit :

➤ BUDGET FORET :

Types de taxes	Tarifs
----------------	--------

Carte de ramassage de bois mort	6 euros
Façonnage individuel de bois (carte de ramassage de bois mort obligatoire), quel que soit le diamètre du bois	3 euros du stère
Produits ligneux	Tarifs en fonction du barème fixé par l'Office National des Forêts (ONF)
Produits végétaux non ligneux	
Produits minéraux	
Autorisations Temporaires assimilées à des produits forestiers	
Occupation temporaire de terrain pour pâturage	

➤ BUDGET PRINCIPAL

Type de taxe	Tarif
Droit de place (tout commerce)	25 euros

-**PRECISE** que le produit des carrières est réservé aux personnes domiciliées à Fellingring.

DELIB N°2021/79

N° 10. URBANISME : FIXATION D'UN BAREME DANS LE CADRE DE LA VENTE DE MICRO-PARCELLES COMMUNALES CLASSEES EN ZONE U

Sur rapport de Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint en charge de l'urbanisme,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-**FIXE** le barème tarifaire suivant :

Nature du terrain	Prix
Attenant	3 000 euros
Vis-à-vis	1 500 euros
Talus	500 euros

-**PRECISE** que ce barème ne concerne que des micro-parcelles communales d'une surface inférieure à 1 are, situées en zone U qui ne permettent pas la concrétisation de projet de construction ;

-**RAPPELLE** qu'en cas de vente, les frais de bornage et les frais d'acte restent à la charge de l'acquéreur ;

-**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette délibération.

DELIB N°2021/80

N° 11. AFFAIRES FONCIERES : VENTE PAR LA COMMUNE D'UNE PARCELLE COMMUNALE : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2021/43

Sur rapport de Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint au maire,

Vu la délibération n°2021/43 fixant le prix de vente d'une partie de la parcelle cadastrée 79 section 16,

Vu le PV d'arpentage définitif n°862, réalisé par Nicolas PRETRE, géomètre à Cernay, certifié par le service du cadastre en date du 24 septembre 2021 et reçu par la commune le 15 octobre 2021.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- MODIFIE** la délibération n°2021/43 de la manière suivante : « APPROUVE la vente de la parcelle nouvellement cadastrée 187/79, section 16 au profit de Monsieur Joseph PETER et Madame Véronique PETER » ;
- PRECISE** que le reste de la délibération reste inchangé ;
- AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié ainsi que tout acte y afférent.

DELIB N°2021/81

N° 12. RECOUVREMENT DES FRAIS DE SECOURS SUR LE DOMAINE SKIABLE ALPIN ET FOND DU MARKSTEIN ET GRAND BALLON POUR LA SAISON 2021/2022

Sur rapport de Madame le Maire,

Vu la validation des tarifs des secours sur pistes pour l'hiver 2021/2022 pris en séance plénière du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif Markstein-Grand Ballon en date du 03 septembre 2021,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-**DECIDE** de confier au Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif Markstein/Grand Ballon-Régie des Remontées Mécaniques du Markstein/Grand Ballon la mise en recouvrement des frais de secours sur le domaine skiable alpin et de fond du Markstein dans les conditions stipulées dans la convention validée par le Conseil Municipal en date du 03 novembre 2017 ;

-**VALIDE** le barème des prestations pour la saison hivernale 2021/2022 :

✚ Soins-Front de neige :	45.00 euros
✚ Evacuation sur domaine sécurisé :	250.00 euros
✚ Evacuation hors-piste :	400.00 euros

-**PRECISE** que ces prestations sont identiques à celles de la saison hivernale 2020/2021.

DELIB N°2021/82

N° 13. ASSOCIATION : DEMANDE DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Vu la demande de Monsieur BOSSERT, Président de la société de gymnastique ALSATIA en date du 21 octobre 2021,

Sur rapport de Madame le Maire,

Madame le Maire procède à un vote à main levée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à :

Pour : 15 voix dont 1 procuration

Contre : 0

Abstention : 1

Après débat, le Conseil Municipal :

-**ACCORDE** une subvention exceptionnelle à la société de gymnastique « ALSATIA » d'un montant de 1 403 euros correspondant au remboursement intégral de la taxe foncière 2021 ;

-**PRECISE** que le montant est prévu au BP 2021 à l'article 6574.

DELIB N°2021/83

N° 14. SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS DANS LE CADRE DE LA REALISATION D'UN STAGE D'OBSERVATION AU SEIN DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES DE LA MAIRIE DE FELLERING

Les services administratifs et techniques de la mairie accueilleront deux élèves du Collège Robert SCHUMAN de Saint-Amarin, dans le cadre de la réalisation d'un stage découverte de 3^{ème}. Ce stage est prévu durant la semaine du 24 au 28 janvier 2022, pour une durée totale de 30 heures.



Une convention par élève doit être signée par le maire.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les conventions de séquence d'observation en milieu professionnel ou tout autre document y afférent dans le cadre de la réalisation de deux stages de classe de 3^{ème}, durant la semaine du 24 au 28 janvier 2022 en accord avec le collège Robert SCHUMAN de Saint-Amarin.

N° 15. INTERCOMMUNALITE : COMMUNICATION DES RAPPORTS ANNUELS 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE

Le conseil municipal prend acte des deux rapports de la communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin :

-  Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement ;
-  Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable ;

N° 16. DIVERS ET COMMUNICATION

Rapports du Maire et des Adjointes :

 *Madame Nadine SPETZ, Maire de la commune :*

• Madame le Maire signale au conseil municipal que la Société de gymnastique « Alsatia » tiendra son assemblée générale le mardi 16 novembre 2021 à 20 heures dans la salle située 17 rue des Ecoles. Mesdames Marie-France LUTHRINGER et Cosmina HOFFER représenteront la municipalité.

• En présence de Madame le Maire, Monsieur Roger SPERISSEN et Madame Peggy DOPPLER assisteront à l'assemblée générale du taï chi le 19 novembre 2021 à 20 heures.

• Elle informe également l'assemblée de l'invitation transmise par le Ski Club Kruth pour son marché de Noël qui aura lieu les 27 et 28 novembre au refuge du Frenz.

• Participation au Palais des Congrès à Paris pour la présentation de l'édition 2022 des deux tours de France, masculin et féminin.

C'est officiel, le Tour de France féminin passera dans la vallée avec une arrivée au Markstein le samedi 30 juillet 2022.

• Déchets verts : la CCVSA souhaitait créer une seule grande déchetterie verte à Husseren mais certains maires n'émettaient pas un avis favorable à ce changement.

Après discussion, tous les élus sont d'accord pour conserver une plate-forme de déchets verts dans chaque commune mais en séparant la surface en deux, l'une pour la tonte, le feuillage, les plantes, etc... et l'autre pour les branchages.

Cette nouveauté sera effective pour la réouverture au printemps 2022.

• Déneigement : il y a quelques semaines, des panneaux d'information indiquaient que le col de

Bussang et la vallée jusqu'à Vieux-Thann ne seront pas déneigés cet hiver entre 20 heures et 3 heures.

Suite à une rencontre au mois d'octobre avec le Président de la CEA, Monsieur Frédéric BIERRY, dans les locaux du centre routier de Felling, et après débat, il a été convenu de reprendre les habitudes précédentes, c'est-à-dire, un déneigement 24h/24.

 *Monsieur Claude SCHOEFFEL, premier Adjoint :*

- les dernières cordes de bois d'affouage sont en cours de livraison. L'entreprise de Monsieur Bastien GULLY reviendra en décembre pour façonner un nouveau stock de cordes dans le secteur du chemin du Gustiberg.
- Assemblée générale du ski-club Kruth : il faudra revoir les concessions de source sachant que le refuge est abreuvé par la source de la Commune de Felling.
- Le ski-club projette de renouveler annuellement la fête du bois (fin août).
- La commune a fait don de 3 m³ de douglas au Club Vosgien/section St Amarin qui entretient avec rigueur les sentiers pédestres.
- Une réunion, concernant l'entretien du chemin d'accès utilisé par les habitants domiciliés en contre-bas du rond-point de Wessering, est à prévoir en présence des administrés de Wessering, de Madame DAUBROSSE, de la CCVSA et des élus de Felling.
- Participation à la réunion de l'Unité de Gestion des Dégâts de Sangliers (UGDS).
- Une réunion à la demande de Messieurs SIMONIN a eu lieu en mairie le 25 octobre 2021, avec les élus et les membres de la 4C.
- Le 27 octobre 2021 à Molsheim, réunion des Communes Forestières : pour information, le plan de relance du Siebach et du Frenz ont été réalisés.
- Les 25 et 26 novembre 2021, auront lieu à Remiremont, les assises bois.
- Plan de rebond : dossiers déposés uniquement par les communes. 300 000 euros de dossiers pour le seul département du Bas-Rhin. Pour Felling, un dossier de protection de plants est en cours d'instruction.

 *Madame Doris JAEGGY, deuxième Adjointe :*

- Pour la commémoration du 11 novembre, la présence de tous les conseillers est vivement souhaitée.
- Les flyers relatifs à la fête de l'hiver, au concours «Berawecka » et au Comité de Jumelage pour la commande d'huîtres sont prêts pour la distribution. Un grand merci aux conseillers.
- Concernant la fête de l'hiver, et avant la dernière réunion du 02 décembre relative à cette manifestation, un organigramme détaillant les derniers préparatifs sera transmis aux conseillers qui voudront bien lui faire parvenir leurs disponibilités. Elle précise que c'est une première et qu'elle compte sur la participation de toutes et tous.
- La fête des aînés est maintenue avec deux options : un repas festif livré à domicile ou un bon cadeau.
- L'après-midi bricolage, sur le thème de l'automne, destiné aux enfants et organisé par l'AEL, a connu un vif succès. Un goûter offert par l'association a couronné cet après-midi. La municipalité remercie chaleureusement l'initiative de l'AEL.

 *Monsieur Frédéric GRUNENWALD, troisième Adjoint :*

- Déchets verts : la date de fermeture de la déchetterie est fixée au 20 novembre.
- Parc de véhicules : suite à la casse de la boîte de vitesse du Lindner, le tracteur et l'Unimog ont été équipés différemment pour assurer la viabilité hivernale. Tracteur : équipé d'une saleuse et d'une lame et achat de chaînes. Unimog : remplacement de la saleuse (fortement corrodée) et de la lame (trop lourde) et remplacement des chaînes (usées). Passage aux mines ce mois-ci et réalisation de travaux habituels

d'entretien.

Revente du matériel obsolète par le biais du site Le bon coin :

800 euros la saleuse de l'Unimog

2 000 euros la saleuse du Lindner et la lame de l'Unimog

Reprise du Lindner par Bussang Poids Lourds : 2 500 euros.

. Livraison d'un camion de gravier pour test en remplacement progressif ou en complément du sel : 30 tonnes de sel coûtent 3 100 euros livrées, l'équivalent en gravier coûte 1 000 euros (4 camions de sel l'an passé).

. Equipe technique : en sous-effectif (congé, maladie). Arrivée d'un nouvel agent technique, Monsieur JACQUOT, le 15 novembre 2021.

Installation de l'éclairage public au niveau du futur parc entre l'église et la mairie.

Installation d'un coffret électrique au niveau du syndicat mixte permettant d'alimenter la zone où se tiendra la future fête de l'hiver.

Pose du panneau d'information.

Renfort d'une personne de Patrimoine et Emploi pendant une semaine pour permettre l'avancement sur des chantiers tels que : le désherbage du cimetière, la fauche à la débrousailluse de la zone haute, les finitions du chantier d'électrification du futur parc.

. A signaler : régulièrement de la casse au niveau du city, essentiellement au niveau des grillages.

. Une réunion concernant l'extinction de l'éclairage public a eu lieu le 2 novembre.

Les dernières opérations en matière d'urbanisme sont les suivantes :

- une autorisation de travaux a été déposée pour la mise en sécurité d'un bâtiment, le 21 octobre 2021,

- un permis d'aménager a été réceptionné pour la création et la restructuration de cheminements piétonniers, le 08 novembre 2021,

- un permis de construire une maison individuelle a été déposée le 09 novembre 2021,

- une déclaration préalable a été réceptionnée pour une modification des façades et la création de fenêtres de toit, le 26 octobre 2021,

- deux DIA ont été réceptionnées concernant :

. Section 10, la parcelle 368/126

. Section 05, les parcelles 161 et 90

La commune n'a pas usé de son droit de préemption.

Réunions à venir :

. Commission forêt : la date de la prochaine réunion sera ultérieurement communiquée.

. Commission de l'hiver : 02 décembre 2021.

Deux conseillères municipales interviennent :

. Madame Marie-France LUTHRINGER) pour le TELETHON – repas à emporter le 04 décembre. Réservations jusqu'au 25 novembre.

. Par l'intermédiaire de Madame Cosmina HOFFER, le club des PLK remercie la Commune de Fellingring pour la mise à disposition du foyer communal lors de leur assemblée générale.

Plus aucune question n'étant posée, Madame le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23h10.

Secrétaire de séance

Madame Doris JAEGGY